

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 14

Le 12 juillet 2018 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Présents :

Mme Christine DOERFLINGER, M. Francis KNIPPER, Mme Christine GANGLOFF, Maires-Adjoints,
Mme Elisa MUTSCHLER, M. Christian DORSCHNER, Conseillers Municipaux délégués,
Mme Magdalena BRUNNER, M. Michaël DETTWILLER, M. Emmanuel KEMPFER, Mme Isabelle BURGUMUHLHEIM, M. Sylvain CUNRATH, M. Philippe SEBASTIAN, M. Denis RUCH, Mme Estelle BARIDO

Date de

Convocation :

24/08/2018

Absents Pouvoirs :

Mme Simone HUNSINGER pouvoir à Mme GANGLOFF
Mme Audrey MANGIN pouvoir à M. KNIPPER

Absent :

M. Nicolas BARIDO

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Secrétaire de Séance : Emmanuel KEMPFER

ORDRE DU JOUR

1. Avenant au CCAP du Marché VESTIAIRE
2. Décisions budgétaires modificative

Le Maire informe qu'il s'agit d'un petit conseil municipal très technique.

Mme BURGUMUHLHEIM demande à voir les pouvoirs. Seul celui de Mme MANGIN lui est fourni, celui de Mme HUNSINGER étant égaré. Plusieurs élus attestent cependant l'avoir vu, juste avant le Conseil.

Mme Burgum Mulheim, par des propos extrêmement virulents, affirme que les pouvoirs ne sont pas traités selon la pure légalité. Une vive discussion s'en suit qui provoque la sortie de séance de M. DETTWILLER et de M. KNIPPER puis de M. le Maire, jusqu'à ce que l'assemblée s'assagisse.

Le Conseil reprend son cours après six minutes.

POINT 1 - VESTIAIRE

AVENANT AU CCAP ET AU MARCHÉ ALGOTRA

Le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier les documents administratifs du marché du vestiaire afin de permettre le paiement des factures à certaines entreprises.

1. la modification à apporter au CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)

A l'article 5, Clauses de financement et de sureté ; il est précisé, pour toutes les entreprises, les modalités de retenue de garantie de 5 %.

Or, pour les marchés de fournitures, cette retenue de garantie n'est pas à appliquer.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer un avenant au CCAP des marchés de fournitures, supprimant l'article 5, pour les entreprises suivantes :

- Société ALGOTRA (matériel pour VRD)
- Société BIEBER PVC (portes et fenêtres)
- Société SARI (matériel pour plâtrerie et faux-plafonds)
- Société KOENIG (carrelage – faïences)

2. les Plus-values et moins-values qui ont été apportées également au marché de fourniture de la Société ALGOTRA pour un montant total de – **1 628.35 €**

Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

POINT 2

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Maire propose une modification du budget comme suit :

ARTICLE	LIBELLE	recettes	dépenses
	Recettes de Fonctionnement		
74121	Dotation de solidarité rurale	800.00 €	
74835	Compensation Taxe habitation	200.00 €	
	Dépenses de Fonctionnement		
673	Titres annulés		500.00 €
60621	combustibles		10 000.00 €
6067	complément budget école		500.00 €
60624	Produits de traitement		- 1 000.00 €
023	virement à l'investissement		20 000.00 €
	Recettes d'Investissement		
021	virement du fonctionnement	20 000.00 €	
	Dépenses d'Investissement		
2128	matériel FITNESS		13 000.00 €
2181	aménagement hangar Atelier municipal		7 000.00 €
	TOTAL	51 000.00 €	51 000.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Enfouissement de câbles Rue du Bachfeld : Mme BURGUN-MUHLHEIM demande ce qu'il en est. M. DORSCHNER précise qu'il n'a pas pu assister à la dernière réunion de chantier car l'horaire avait été décalé, le jour même sans qu'il en soit informé. Pour lui cependant, le réseau câblé et le téléphone sont enfouis.

- Complément budget scolaire : Mme ALVES MUTSCHLER demande ce qu'il en est de la somme supplémentaire demandée par un enseignant. Le Maire précise qu'il a été reçu par M. KAMMERER, Maire de Zittersheim et par lui-même. L'enseignant a bien compris qu'il n'est pas possible de modifier un budget alloué sans raison particulière. (l'arrivée d'un nouvel enseignant ne le justifiant pas). Le budget de la Commune est voté en année civile. A charge des enseignants de l'école de répartir ce budget dans l'année en fonction des besoins.

- Le chêne devant le stade : M. DORSCHNER précise que le chêne situé devant le stade de football est mourant et qu'il va falloir très prochainement l'abattre.

- Installation de la Gloriette : Mme BURGUN-MUHLHEIM demande quand la gloriette sera installée à l'aire de jeux. Elle sera mise en place après la construction du hangar à l'atelier municipal.

- Chlore dans l'eau : Mme BURGUN-MUHLHEIM souhaite savoir pourquoi l'eau est très fortement chlorée actuellement. Mme GANGLOFF répond qu'effectivement une chloration saisonnière au taux minimum a été mise en place pour éviter une éventuelle prolifération de bactéries pendant la saison chaude.

- Radar pédagogique : Mme BURGUN-MUHLHEIM demande pourquoi les radars pédagogiques ne fonctionnent plus. La société gestionnaire de ceux-ci a fait faillite. Il faut désormais trouver une autre entreprise pour leur entretien.

- Travaux au restaurant : Mme BURGUN-MUHLHEIM souhaite savoir ce qu'il en est des travaux qui restent à réaliser aux 2 étages supérieurs. Le Maire précise qu'il est indispensable de respecter la législation en matière d'Etablissements recevant du public. Un rendez-vous est pris avec l'architecte et l'entreprise de contrôle afin de rencontrer les services du SDIS chargés d'accorder l'ouverture de l'équipement. A la suite de cet entretien, le permis de construire pourra être déposé puis instruit et accordé, et enfin les travaux pourront avancer. Il n'est pas possible de donner une date à ce jour.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 h 18